

LIQUIDATION DES DROITS



La liquidation de vos droits retraite est une étape importante qui nécessite rigueur et précision.

Vous avez des doutes sur vos droits, les démarches à suivre ou la cohérence de votre dossier ? Vous souhaitez gagner du temps et vous assurer d'obtenir les pensions dues ?

Confiez-nous la gestion de votre liquidation de retraite et profitez d'un accompagnement complet et personnalisé :

Notre mission :

Préparation du dossier :

- Accompagnement dès 4 à 6 mois avant la date de départ souhaitée.
- Constitution du dossier pour chaque caisse de retraite concernée (Carsat, Cicas, etc.).
- Aide à la demande unique et dématérialisée de retraite.
- Confirmation des demandes auprès de toutes les caisses.

Vérification approfondie :

- Analyse de votre carrière et des éléments transmis par les caisses (trimestres, points, montants...).
- Vérification de l'exactitude et de la cohérence des informations.
- Détection d'éventuelles erreurs ou omissions.

Suivi rigoureux :

- Suivi de l'avancement du dossier auprès de chaque caisse.
- Relances régulières pour obtenir les informations et les paiements dans les meilleurs délais.
- Information et communication transparentes tout au long du processus.

Notifications finales :

- Réception et analyse des notifications définitives des caisses de retraite.
- Vérification des montants des pensions et des droits accordés.
- Explication détaillée des notifications et assistance en cas de questions.

Tarif : Nous consulter. Le coût de notre prestation dépend de la complexité de votre carrière (statut salarié, indépendant, secteur privé ou public, périodes à l'étranger, etc.).